



PREMIER MINISTRE



Ouverture du séminaire

« **Des ghettos français : abus de langage, réalité ou terme écran ?** »

Centre d'analyse stratégique

Lundi 7 juin 2010

14.30 - 19.00

Discours de Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre

Monsieur le Secrétaire général, Comité interministériel des Villes

Monsieur le Député de Seine-Saint-Denis (*Daniel Goldberg, député de Seine-Saint-Denis*)

Mesdames et Messieurs,

Bonjour et bienvenue à vous,

Le Centre d'analyse stratégique vous remercie de vous être joints à nous pour ce séminaire de travail relatif aux quartiers populaires de banlieue et à leurs évolutions récentes. En l'intitulant « Des ghettos français : abus de langage, réalité ou terme écran ? », nous avons souhaité inviter à **une discussion sans tabou, mais pas non plus sans rigueur.**

I. La première question qui nous réunit est de savoir si une partie des quartiers populaires de banlieue présentent désormais des caractéristiques de ghettoïsation.

L'idée d'une ghettoïsation de certains territoires est ancienne dans notre pays. Elle s'est exprimée depuis le début des années 1970. Mais **elle connaît une actualité nouvelle** avec la publication de plusieurs ouvrages et travaux d'expertise. Pour certains des auteurs, dont beaucoup nous font l'amitié d'être parmi nous, **une partie des quartiers de banlieue, en dépit des interventions dont ils font l'objet depuis plus de trente ans, aurait évolué vers de « véritables ghettos ».**

Qu'en est-il des constats ? La politique de la Ville, c'est aujourd'hui 751 zones urbaines sensibles et 4,4 millions d'habitants, avec un taux de pauvreté presque trois fois supérieur (*33,1 % contre 12 % hors ZUS en 2007*) et un taux de chômage plus de deux fois supérieur à celui constaté par ailleurs (*16,9 % contre 7,7% hors ZUS en 2007*). C'est aussi une population plus jeune qu'en moyenne nationale et davantage composée de familles nombreuses et d'origine étrangère [*les moins de 30 ans représentent 37,7 % de la population en ZUS et 31,2 % de la population hors ZUS ; la part des immigrés est de 23,6 % en ZUS et de 3,7 % hors ZUS*].

Nous en seront d'accord, la concentration des difficultés ne suffit pas à transformer des quartiers en « ghettos ».

La formation de ghetto suppose un processus de mise à l'écart, de ségrégation ethnique et de relégation sociale. Il engage aussi qu'une « fermeture » du quartier sur lui-même y réponde.

Mais ce qui est justement souligné aujourd'hui c'est un traitement **des tensions – face au chômage, face à la peur du déclassement – par l'évitement et le repli sur soi.** C'est aussi la préoccupation, depuis la fin des années 1980, d'une « communautarisation » de certains quartiers, au détriment de l'intégration républicaine.

En présence de caractéristiques de « ghetto », deux questions au moins sont posées : les objectifs des politiques publiques d'un côté ; les bonnes échelles et les bons instruments de l'autre.

II. Concernant les objectifs de politiques publiques, notamment des politiques de la Ville, cela suppose :

En premier lieu de considérer si l'objectif de mixité est toujours réaliste.

De se demander comment **favoriser plus la mobilité sociale.**

Comment continuer à désenclaver ces quartiers même si le programme national de rénovation urbaine a déjà beaucoup fait.

De mieux prendre en compte **la paupérisation et la marginalisation quand elles sont concentrées**, tout en n'occultant pas qu'avec **les mobilités et la crise**, il y a aussi **des espaces périurbains ou ruraux** qui sont de plus en plus en difficulté.

III. Quand on considère ces fondamentaux des politiques publiques, quels sont les bons instruments et les bonnes échelles ?

La rénovation urbaine est un acquis. Les quartiers ont opéré un rattrapage de 30 ans de dégradation en moins de 10 ans. **Après, il faut être réaliste quant à leur bilan en matière de mixité sociale :** c'est ce qu'a souhaité souligner le bilan à mi-parcours du comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU. En matière de relogement, plus des deux tiers

des ménages (68 %) sont réinstallés dans des quartiers de la politique de la Ville. Autre illustration, le dynamisme économique de certains territoires, comme en Seine-Saint-Denis (aux environs du Stade de France, à l'aéroport de Roissy, etc.), ne suffit pas à ce que les habitants en bénéficient. Le faible niveau de formation des habitants des quartiers et l'enclavement de certains territoires demeurent toujours des obstacles.

On retrouve ici la nécessité qu'une politique de revalorisation du territoire s'accompagne **d'actions directement centrées sur les individus.**

Sur ce point, il s'agit sans doute de continuer à recentrer les priorités sur la petite enfance, l'éducation, l'emploi et la sécurité, comme c'est le cas depuis le plan espoirs banlieues. À titre d'illustration et contrairement aux idées reçues, on constate que les ZUS disposent d'un taux d'équipements publics supérieur à celui des autres quartiers. Le problème est que ces équipements et services publics sont surreprésentés dans les domaines socio-éducatif et du loisir et font plus souvent défaut quand il s'agit des services publics de l'emploi, de la santé ou de la sécurité [cf. *ONZUS, Rapport 2005*]. Il y a – à l'évidence – un rééquilibrage à continuer.

Au final, c'est la question des échelles et des responsabilités qui se pose. Il est manifestement important de mieux replacer l'action publique à ses échelles pertinentes : nécessairement communale et intercommunale pour les enjeux de mobilité, de mixité et de développement territorial. infracommunale et ciblée en matière de développement économique, de rénovation urbaine et d'investissement social.

Pour l'Île-de-France, où plus qu'ailleurs les enjeux de transports et de mixité fonctionnelle sont centraux, les modalités institutionnelles du Grand Paris vont être déterminantes pour définir les instruments d'une telle politique.

C'est sur ces points que le rapport André-Hamel *Sur la révision de la géographie prioritaire* a déjà souhaité attirer notre attention. Ce rapport remis à l'automne dernier au Premier ministre (*le 23 septembre 2009*) est d'ailleurs un des supports de réflexion mobilisés dans le **contexte de préparation d'une réforme** de la politique de la Ville d'ici à 2011. Cette politique devrait redéfinir les logiques de zonage des territoires et de distribution des moyens financiers¹.

Je remercie à ce titre Madame le Ministre, Madame Kosciusko-Morizet ainsi que Monsieur Masurel, Secrétaire général du Comité interministériel des Villes, et l'ensemble de nos intervenants d'avoir bien voulu se joindre à nous pour faire avancer, sur le versant du diagnostic et des préconisations, ces différents débats.

Centre d'analyse stratégique
18 rue de Martignac

75700 Paris cedex 07
Téléphone : 01 42 75 60 00
Internet : www.strategie.gouv.fr

¹ Discours du Premier ministre François Fillon, installation du Conseil National des Villes (CNV), 25 mai 2010.